

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le vingt-huit novembre à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de monsieur Didier BALDY, Maire de Fontains, sur convocation adressée, le 22 novembre 2016.

Présents : M. Didier BALDY - M. Denis GRUBER - M. Bertrand AUBRY - Mme Karine SARTORI
M. Pierre MYTNIK - M. Franck CHEVALLIER - M. Philippe BERTRAND.

Absents : Mme Caroline PYDO (pouvoir M. Denis GRUBER)
Mme Aurore PREAUCHAT (pouvoir M. Didier BALDY)
Mme Muriel DANDICOL (pouvoir à M. Franck CHEVALLIER)

Secrétaire de séance : M. Denis GRUBER

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le budget d'assainissement de la commune,

Afin de permettre de régler les factures d'honoraires des avocats qui assurent la défense des intérêts de la commune concernant la déclaration d'utilité publique dans l'affaire de reconstruction d'une nouvelle station d'épuration, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget d'assainissement de l'exercice 2016:

Section d'investissement dépenses : chapitre 23 compte 2315 (installation, matériel et outillage techniques) – 10 000€. Chapitre 021 virements de la section de fonctionnement - 10 000 €.

Section de fonctionnement dépenses : chapitre 011 compte 622 (rémunérations d'intermédiaires et honoraires) 10 000€. Chapitre 023 virements à la section d'investissement -10 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise la décision budgétaire modificative, comme proposée ci-dessus par Monsieur le Maire.

ADHESION AU SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne)

Vu l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatif à l'extension de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de MORET SUR LOING et ORVANNE du 30 juin 2016, par laquelle celle-ci sollicite son adhésion au SDESM ;

Considérant que l'adhésion de la commune peut être envisagée au vu des éléments suivants fournis par cette dernière :

- ✓ Contrat de concession en cours,
- ✓ Longueur déclarée des réseaux basse et haute tensions,
- ✓ Population concernée,
- ✓ Travaux d'électrification en cours, sous maîtrise d'ouvrage de la commune,
- ✓ Emprunts en cours souscrits par la commune pour leurs travaux d'électrification,

Considérant que la commune de MORET SUR LOING et ORVANNE est une commune de plus de 2 000 habitants, cette dernière percevra l'intégralité de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve l'adhésion de la commune nouvelle de MORET SUR LOING et ORVANNE.

Demande à Monsieur le Président de se rapprocher du concessionnaire en vue de modifier en conséquence le contrat de concession de la distribution publique d'énergie.

Dit que la commune de MORET SUR LOING et ORVANNE, versera la contribution au SDESM à compter de la date de l'arrêté de Monsieur le Préfet constatant d'adhésion.

Dit que la commune de MORET SUR LOING et ORVANNE sera rattachée au territoire de Seine et Yonne.

Dit que le SDESM continuera à percevoir jusqu'au 31 décembre 2017 la TCFE des 2 communes déléguées de EPISY et de MONTARLOT.

Dit qu'à compter du 1^{er} janvier 2018 la TCFE sera perçue totalement par la commune de MORET SUR LOING et ORVANNE.

Autorise le Président de signer tous documents afférents à ces adhésions et en particulier l'avenant au contrat de concession.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'intervention d'un dératiseur sur la commune le 28 novembre ceci afin de traiter d'une part les particuliers qui se sont portés volontaires et d'autre part sur différents points sensibles de la commune (station d'épuration, mare, locaux communaux, égouts et cimetière).

Cette opération n'aura lieu qu'une fois l'an car le coût relativement important est pris en charge par la commune.

➤ Madame Karine SARTORI demande à Monsieur le Maire le nombre de personnes qui se sont inscrites auprès de la mairie pour le passage du dératiseur à leur domicile.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'elles sont au nombre de 13.

➤ Monsieur Bertrand AUBRY demande le coût du devis concernant les travaux de mise en œuvre de grave pour sécurisation d'un virage route de Rogenvilliers.

Monsieur le Maire répond qu'il est de 1 260€ H.T.

➤ Le 14 novembre dernier, Monsieur MYTNIK a été démarché par des vendeurs de calendriers s'annonçant comme éboueurs sans aucune pièce justificative.

➤ Le repas des aînés se déroulera le 5 décembre 2016 à 12h30 à la salle polyvalente. Merci par avance aux personnes qui ont répondu à notre invitation.

➤ Monsieur Denis GRUBER a signalé que des véhicules stationnent sur les trottoirs rue de Trévois. Il est rappelé que le stationnement sur les parties de trottoirs engazonnées est interdit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H52.

Le Maire
Didier BALDY